

Face aux pressions politiques, l'Université ne doit pas céder sur nos libertés

Lille, le 25 avril 2024

Les syndicats SNESUP-FSU, CGT Université de Lille et SUD éducation manifestent leur vive désapprobation quant à la décision annulant la conférence organisée ce jeudi 18 avril par l'association étudiante agréée Libre Palestine.

L'objectif de « garantir la sérénité des débats » comme l'injonction à « la mesure dans les propos [...] afin de préserver le bien commun », tout à fait légitimes, ne sont pas pour autant de nature à justifier une telle décision. Ces motifs apparaissent bien faibles au regard de la restriction des libertés de réunion et d'expression qu'implique cette décision.

L'annulation d'un tel événement apparaît particulièrement inquiétante au regard du lieu où elle devait se tenir : une université. Cela fait ainsi écho aux inquiétudes qui grandissent parmi les membres de la communauté universitaire quant au devenir des libertés académiques. À n'en pas douter, l'épisode intéressera l'observatoire des libertés académiques du Parlement européen, dont le premier rapport publié le 27 février 2024 s'alarme déjà du développement d'un nouveau type de menaces, spécifiquement françaises, à la croisée de la bureaucratie d'État et des ingérences politiques d'extrême droite (dépêche AEF n°708770).

En se faisant le relais des injonctions politiques extérieures, et même si elle les condamne, la Présidence de l'Université de Lille doit désormais assumer une décision lamentable qui la place dans un rôle de censeur. Cette situation crée un précédent scandaleux et inquiétant concernant les libertés académiques et c'est, à notre sens, le plus important à souligner au-delà des propos tenus lors du rassemblement publique lillois du 18 avril.

C'est également "la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels [...] à titre individuel et collectif" (article L. 811-1 du code de l'éducation) » dont disposent les étudiant.es, qui est attaquée. Elle fait craindre la possibilité d'extension de ce motif de "sérénité des débats" à de multiples occasions, y compris quand cela concerne des personnels comme les enseignant·es-chercheur·es, qui cependant "jouissent d'une pleine indépendance et d'une

entière liberté d'expression" qui ont une valeur constitutionnelle (article L. 952-2 du code de l'éducation).

Tout ce qui porte atteinte aux principes de libertés d'expression et de réunion, tant qu'elles ne sont pas utilisées dans un objectif contraire à la loi, c'est à dire tant qu'elles ne contribuent pas à diffuser des discours haineux, menace la démocratie.

Se situer du côté de la démocratie nécessite du courage. Le courage de la défendre, et donc de lutter contre les pressions politiques. Ces pressions viennent aujourd'hui notamment de l'extrême droite, héritière des pires mouvements fascistes, racistes et antisémites. Nous exigeons de la Présidence de l'Université qu'elle cesse de céder face aux pressions politiques, en particulier quand elles ont pour objectif de remettre en cause la liberté académique.

